

« La combinaison d'Or »

REGLEMENT DU JEU

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La société en nom collectif Casino de Nouméa, sise 5 promenade Pierre Vernier, Pointe Magnin, à Nouméa en Nouvelle-Calédonie (ci-après dénommée le « Casino ») organise une animation commerciale dans ses établissements le **Grand Casino et le Casino Royal**, dénommée « **La combinaison d'Or** ».

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation à cette animation est entièrement gratuite.

Cette animation est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans et plus et satisfaisant aux conditions d'accès dans les salles de jeux. Les salariés du Casino, ainsi que toute personne ayant une filiation rapprochée avec un membre du personnel (conjointes et enfants), sont exclus de toute participation à l'animation.

La participation à cette opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement par les participants. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation de la personne concernée.

ARTICLE 3 : MODALITES DU JEU

L'opération se déroulera en salle des machines à sous du Grand Casino et du Casino Royal **du 2 avril au 31 décembre 2024**.

Le jeu La Combinaison d'Or est un jeu digital, proposant de découvrir 2 combinaisons de coffre. L'un est à 4 chiffres et l'autre à 6 chiffres. 1 fois par jour, toute personne possédant un pass privilège pourra passer sa carte sur la borne tactile du jeu et choisir le niveau de difficulté souhaité : code à 4 chiffres ou code à 6 chiffres et proposer une combinaison. Les clients Argent Club Privilège auront 2 chances par jour, les clients Or 3 chances par jour et les clients platinum 4 chances par jour. Si la ou les combinaisons proposées sont perdante, le participant pourra retenter sa chance le lendemain. Si le participant trouve la combinaison à 4 chiffres alors il repart immédiatement avec le cadeau et le coffre se verrouille jusqu'à ce que la combinaison soit régénérée. Dans cette attente, les participants ne peuvent donc plus choisir ce niveau de difficulté. Un nouveau cadeau sera remis en jeu dans les jours qui suivent. Si le participant trouve la combinaison à 6 chiffres alors son nom est intégré à la liste des participants ayant trouvé le bon code et pourra ainsi participer au tirage au sort. Pour le coffre à 6 chiffres le tirage aura lieu le 20 décembre 2024. Une fois le bon code trouvé par un participant, celui-ci est automatiquement régénéré et reste disponible pour les autres participants.

La présence du participant est non obligatoire le jour du tirage.

Des jeux parallèles pourront être organisés sur les réseaux sociaux ou dans les casinos afin de donner des indices sur la combinaison à trouver. Les indices découverts seront inscrit directement sur la borne.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION ET VALEUR DES LOTS

Coffre à 4 chiffres

DESIGNATION	VALEUR DES LOTS
S24 ULTRA + Montre connectée	252 700 XPF
Thermomix	233 000 XPF
KIT JEU PS5 + CASQUE VR	224 901 XPF
VOYAGE POUR 2 GOLD COAST	250 000 XPF
1 AN ESSENCE (20KF)	250 000 XPF
Bon voyage 250KF	250 000 XPF
MacBook	249 900 XPF
1 an de course	250 000 XPF
IPHONE 16 + APPLE WATCH	234 800 XPF

Coffre à 6 chiffres

DESIGNATION	VALEUR DES LOTS
1 voyage all inclusive à Las Vegas	1.500.000 XPF

Valeur totale des lots : 3.695.301F

Les cadeaux sont à prendre en l'état, ils ne peuvent faire l'objet ni d'un contre-remboursement, ni d'un échange de la part du Casino.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DES DATES DU JEU

Le Casino pourra annuler la présente opération ou la modifier de quelque manière que ce soit en amont ou au cours de l'opération, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Le Casino se réserve notamment la possibilité de prolonger la période de participation, d'établir une nouvelle liste ou une liste additionnelle des jours et/ou des heures des périodes gagnantes, ainsi que des tirages au sort.

ARTICLE 6 : VERIFICATION DE L'IDENTITE DES PARTICIPANTS

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur lieu de résidence. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

ARTICLE 7 : MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le présent règlement est librement consultable à l'accueil du Grand Casino et du Casino Royal. Il peut être également adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à la SNC Casino de Nouméa - BP 650 - 98845 NOUMEA CEDEX.



Le règlement est déposé à l'Etude SCP BURIGNAT – LESSON – TARRATRE, Huissiers de Justice à Nouméa, sis 7 bis rue Suffren, Immeuble Le Kariba, Quartier Latin, B.P.2100, 98846 Nouméa Cedex.

ARTICLE 8 : INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Casino tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation en vigueur. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

